ministère de la culture
Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Ville de Narbonne

Site patrimonial remarquable de Narbonne
Plan de sauvegarde et de mise en valeur

Plan réglementaire

Edition du 30 Mars 2023

ECHELLE : 1/2000

PSMV 2 - PLAN REGLEMENTAIRE

Légende

1 — Périmètre du PSMV
Périmètre de protection de 500 mètres des monuments historiques

2 — Numéro des îlots
Numéro parcellaire sur les îlots reportés

Parcelle cadastrale

Section et n° de parcelle cadastrale

Adresse

IMMEUBLES OU PARTIES D'IMMEUBLES SOUMIS A LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

3 — Immeuble protégé en totalité au titre des Monuments Historiques (classé ou inscrit) -dénomination

Hameau - édifice en sous-sol représenté par son périmètre

4 — Espace extérieur protégé au titre des monuments Historiques

5 — Partie d'immeuble protégée au titre des monuments historiques - dénomination

CLASSIFICATION DES ESPACES BATI

6 — Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité

7 — Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc.)

8 — Immeuble non protégé

9 — Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

10 — Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

11 — Limite imposée d'implantation de construction

12 — Règle architecturale particulière propre à la zone « entre-deux-rues »

13 — Règle architecturale particulière "compatibilité avec l'artère/îlot commerciale"

14 — Escalier remarquable

15 — Détail architectural remarquable

CLASSIFICATION DES ESPACES NON BATIS

16 — Espace libre protégé, à conserver au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur

17 — Immeuble non bâti ou espace libre non protégé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

18 — Alignement d'arbres à conserver, à compléter ou créer

19 — Arbre remarquable ou autre élément naturel à conserver ou à déplacer

20 — Jardin public à conserver

21 — Passage piétonnier à conserver ou à créer

22 — Secteur d'enjeu archéologique majeur

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Carcassonne, le 18 JUIN 2024
Le Préfet
Christian PONGET

Abattoirs municipaux

Rue de Lattre

Rue de Verdun

Rue de Chanzy

Rue Rouget de Lisle

Rue Jean Jaurès

Rue Jean Moulin

Rue Jean Giraudoux

Rue Jean Mermoz

Rue Jean Bart

Rue Jean Richepin

Rue Jean Lurçat

Rue Jean Jaurès

Rue Jean Jacques Rousseau

Rue Jean Jacques Henner

Rue Jean Jacques Bel

Rue Jean Jacques Audibert

Rue Jean Jacques Allard

Rue Jean Jacques Aillaud

Rue Jean Jacques Abadie

Rue Jean Jacques

Rue Jean Jaurès

Rue Jean Jaurès

Rue Jean Jaurès